

Chapitre 3.3: « Les Outre-mer, avant-postes de la planification écologique »... mais sans reconnaître leur droit à l'auto-détermination et sans rompre avec la concurrence capitaliste ?

La Tendence CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



Billets précédents :

Chapitre 1.1, Chapitre 1.2, Chapitre 1.3, Chapitre 1.4, Chapitre 1.5, Chapitre 1.6

Chapitres 2.1 et 2.2, Chapitre 2.3, Chapitre 2.4, Chapitre 2.5, Chapitre 2.6

Chapitre 3.1, Chapitre 3.2

3.3) « Les Outre-mer, avant-postes de la planification écologique »... mais sans reconnaître leur droit à l'auto-détermination et sans rompre avec la concurrence capitaliste ?

Ce point du chapitre III pose de nouveau la question du statut des collectivités d'outre-mer, que le programme AEC ne considère pas comme des colonies, de sorte qu'il ne revendique pas leur droit à l'auto-détermination (incluant le droit à l'indépendance). Cela confirme notre désaccord majeur sur ce plan (nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre I, point 5). Ceci étant dit, « le droit au divorce n'implique pas l'obligation de divorcer », comme le rappelait Lénine dans la discussion sur le droit des peuples à disposer d'elles-mêmes (Lénine, « Bilan d'une discussion sur le droit des nations à disposer d'elles-mêmes » 1916), *Œuvres*, Moscou/Paris, Éd. du Progrès, 1959, vol. 22) : si les peuples d'outre-mer veulent majoritairement restés dans le cadre de la République, sous la forme de leur choix du point de vue constitutionnel, alors nous ne serons pas en désaccord avec le programme AEC quand il dit : « Les Outre-mer pourraient être les pilotes de la planification écologique et du progrès humain. Il existe déjà des "plans pays" bâtis par les Ultramarins eux-mêmes. Ils doivent servir de grands

objectifs écologiques fixés à partir des besoins essentiels : autonomie énergétique, relocalisation de la production alimentaire, déploiement d'une économie de la mer. » Nous serions d'accord aussi avec la « mesure clé » : « *faire des Outre-mer des territoires pilotes de la planification écologique et des circuits courts : autonomie énergétique et 100% renouvelable, autosuffisance alimentaire, politique maritime, protection de la biodiversité* » (et il est précisé ensuite : « *Tendre vers l'autosuffisance alimentaire grâce à l'agriculture paysanne écologique et des filières agroalimentaires locales* »).

Restent deux points qui nous semblent également problématiques et qui s'expliquent par le refus de rompre avec le capitalisme. D'une part, le programme AEC propose, pour les collectivités d'outre-mer, d'« *instaurer un bouclier douanier via une taxe kilométrique en faveur des productions locales à faible empreinte écologique* ». Autrement dit, il n'est pas contre l'importation de produits étrangers concurrençant les produits locaux, mais veut aider ceux-ci à faire face à cette concurrence – évidemment inhérente au capitalisme, quelles que soient ses formes. Pour notre part, nous ne sommes pas pour la concurrence internationale, même « faussée » (comme diraient les traités européens) par des mesures protectionnistes. Mais nous lui opposons le *monopole du commerce extérieur* : c'est au peuple de décider démocratiquement et souverainement, en partant de la définition de ses besoins et en mettant en œuvre la planification, ce qu'il veut importer et exporter ou non. Ce principe est encore plus impérieux dans les territoires qui ont été colonisés, qui sont à la fois beaucoup moins peuplés et beaucoup plus pauvres que l'hexagone, de sorte que la défense des productions locales est un enjeu immédiatement vital, qu'on ne saurait sacrifier sur l'autel de la concurrence. C'est seulement sur cette base qu'il est envisageable, en général et pour les populations des actuelles collectivités d'outre-mer en particulier, de « *nouer des partenariats commerciaux équilibrés avec les voisins régionaux* », comme le préconise le programme AEC.

D'autre part, et dans la même logique, celui-ci veut « *appliquer une préférence commerciale pour les produits ultramarins vers l'Hexagone et l'Europe* ». Or, en premier lieu, nous sommes pour notre part pour rompre, dans une logique anticapitaliste, avec l'Union européenne : nous ne soutenons donc pas plus la « préférence commerciale » vers les pays de l'UE que vers d'autres avec lesquels un tel accord pourrait être réalisé ! De plus, dans l'hypothèse où les peuples des collectivités d'outre-mer décideraient de rester dans le cadre de la nouvelle République française, alors nous serions pour que les produits ultra-marins et les produits hexagonaux soient traités à égalité dans le cadre de la planification globale, sur la base des besoins collectivement définis. Comme les grands secteurs de l'économie seraient nationalisés sous la forme de monopoles publics et contrôlés par les travailleur/se-s et les populations elles-mêmes, il n'y aurait pas de concurrence dans ces domaines. Quant au petit commerce agricole et artisanal, il se trouve que la plupart des produits hexagonaux et la plupart des pays ultra-marins ne relèvent pas des mêmes secteurs et il n'y aurait donc là non plus presque pas de concurrence, mais pour l'essentiel une

harmonie des secteurs que la planification se chargerait d'ajuster régulièrement. Enfin, la commercialisation internationale des produits ultramarins relèverait du monopole de l'État, sauf si les populations des territoires d'outre-mer décident de modalités d'autonomie totale ou partielle pour gérer elles-mêmes localement ce monopole. De façon générale, nous sommes pour négocier, sur la base du monopole du commerce extérieur, soit avec les pays qui entreraient en même temps dans une logique révolutionnaire (il s'agirait alors de coopération internationaliste révolutionnaire, régie non par un principe d'équité commerciale, mais de soutien réciproque) ; soit avec certains pays dominés résistant aux impérialistes (permettant des accords politiques contre les attaques et pressions impérialistes et des accords commerciaux équitables bilatéraux selon les intérêts respectifs) ; soit enfin avec des pays qui resteraient capitalistes, européens ou non, mais avec qui il serait objectivement utile de commercer (essentiellement pour importer des biens qu'ils seraient seuls à produire). Mais, là encore, c'est la logique générale d'une politique communiste révolutionnaire, et non celle d'une politique réformiste telle que l'assume le programme AEC...

Luc Raisse, le 15 février 2022